

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2022

Nombre des membres :

| | |
|------------------------------------|----|
| - afférents au Conseil Municipal : | 11 |
| - en exercice : | 11 |
| - qui ont pris part à la séance : | 10 |
| - votants | 10 |

Date de convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 07/04/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze avril deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET
Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Absente non excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Compte de Gestion 2021 – M14 Commune

Le Compte de Gestion M14-Commune la Trésorerie de Montélimar **pour l'exercice 2021** se résume comme suit :

| | | |
|------------------------------|---|-----------------------------------|
| - Résultat de fonctionnement | : | + 37 091,84 € (<i>excédent</i>) |
| - Résultat d'investissement | : | - 134 380,49 € (<i>déficit</i>) |
| - Résultat total | : | - 97 288,65 € (<i>déficit</i>) |

Le Compte de Gestion M14-Commune de la Trésorerie de Pierrelatte et le Compte Administratif 2021 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2021 de la Commune (M14) de la Trésorerie de Pierrelatte.**

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

